



## DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

### COMMUNAUTE DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI

#### SEANCE DU SEIZE OCTOBRE DEUX MILLE VINGT CINQ

#### DELIBERATION N°DCC2025-102

**Nombre de membres :**

Afférents au conseil communautaire : **24**

En exercice : **24**

Qui ont pris part à la délibération : **14**

Absents : **8**

Pouvoir : **2**

Pour : **16**

Contre : **0**

Abstentions : **0**

Date de la convocation : **10 Octobre**

**2025**

Date d'affichage : **06 Novembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le seize octobre à dix-huit heures, le conseil communautaire de la communauté de communes Celavu-Prunelli, s'est réuni sous la présidence de M. Noël-Dominique LIVRELLI, en son siège.

**Etaient présents :** Félix BRUSCHI, Monique CHIOCCA, Gabrielle FOLACCI, Roselyne FOLACCI, Madeleine GUGLIELMI, Noël Dominique LIVRELLI, Thérèse MALU, Jean-Baptiste MAZZACAMI, Paul MAZZACAMI, Jean-Jacques MURACCIOLI, Patrick NANNI, Marie-France ORSONI, Antoine OTTAVI, Antoine PELLEGRINETTI,

**Etaient absents :** Pierre-François BELLINI, François CHIARASINI, Corinne DIANI, Ange-Marie GAMBARELLI, Jean-Luc GIOCANTI, Achille MARTINETTI, Catherine MAZZACAMI, Dominique VINCENTI.

**Absents représentés :** Jean-Baptiste GIFFON (par N.D. LIVRELLI), Pierre POLI (par T. MALU)

**Secrétaire de séance élue :** Madeleine GUGLIELMI

---

**OBJET :** AVANCEMENT DE GRADE - SUPPRESSION DE DEUX POSTES D'ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS COMPLET

---

Le Président de la Communauté de Communes Celavu-Prunelli expose aux membres du conseil communautaire :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération en date du 19.06.2025 relative à la mise en place du taux de promotion applicable au personnel de la collectivité après avis du comité social territorial en date du 05/06/2025

Vu le tableau d'avancement de grade pour l'année 2025. Vu les délibérations N° DCC2025-100 et N°DCC2025-101 en date du 16 octobre 2025 créant les emplois d'Adjoint Administratif principal de 2° classe à une durée hebdomadaire de 35h

Vu l'avis du comité social territorial du 18 septembre 2025.

Le Conseil Communautaire, sur le rapport Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

#### **DECIDE**

-la suppression, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, de deux emplois permanent à temps complet d'adjoint administratif

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/11/2025

Publication : 06/11/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

Le tableau des effectifs sera mis à jour.



Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance  
**Madeleine GUGLIELMI**

Le Président  
**Noël-Dominique LIVRELLI**

*La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Communauté de Communes Celavu-Prunelli.  
Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.  
Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après:  
[www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*